

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le HUIT du mois de DECEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

**M. Le Maire informe les membres du Conseil municipal du décès de M. Jacques METREAU et de son remplacement par le suivant de liste : M. Damien GADREAU**

Le nombre de conseillers en exercice est maintenu à 22 membres.

**16 Conseillers présents :** FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BERTRAND David, BRAUD Françoise, CHAUFOURNIER Joelle, GADREAU Damien, GOURDON Samuel, LIAIGRE Sandrine, ROCHER Lucette.

**02 Votants par procuration :**

Mme Frédérique DAMBRINE donné procuration à Mme BRAUD Françoise

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à Mme CHARRIER Maryse

**04 Excusés :** FAURE Sébastien, DERBORD William, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette

**M Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance.**

*Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025*

*Date de publication : le jeudi 11 décembre 2025*

**FINANCES - 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES**

**INTEGRATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA VALLEE AUX CHEVRES 3 DANS LA VOIRIE DE L'ACTIF DU BUDGET PRINCIPAL**

**DEL.2025-077**

Monsieur le Maire expose :

Dans le budget annexe d'un lotissement, sont retracés les équipements particuliers aux lots qui deviendront la propriété privée des acquéreurs des lots ainsi que les équipements communs que sont les voiries et les réseaux réalisés pour la desserte du lotissement. Ces équipements communs, à leur achèvement, peuvent faire l'objet d'un transfert de propriété dans le domaine public de la Commune, qui en assure l'entretien.

- *Considérant que la viabilisation du lotissement de la Vallée aux Chèvres 3 a conduit à l'allongement de la Rue des Bergères, pour laquelle les travaux de voirie et de réseaux ont été réalisés*
- *Considérant que par délibération 2024-083, le Conseil municipal a décidé d'intégrer la parcelle constituant cette rue dans le domaine public routier communal.*

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

- **De procéder à l'intégration** dans l'actif du budget communal, des dépenses réalisées pour les travaux de voirie et de réseaux imputés dans le budget annexe Lotissements pour un montant de 197 316.82€ :
- Par l'émission d'un titre de recette à l'article 7015 du budget annexe Lotissements pour un montant de 197 316.82€. L'intégration de la voirie sera prise en compte dans l'état des stocks du lotissement.
- Par l'émission d'un mandat au budget principal de la Commune :
  - Article 2152 : Installations de voirie : 80 557.25 €
  - Article 21538 : Réseaux divers : 116 759.57 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, comme au budget annexe « Lotissements »

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Pour extrait certifié conforme, le 11 décembre 2025

Jacky JOZEAU,  
Secrétaire de séance,

Olivier FOUILLET,  
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20251211-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-12-2025

Publication le : 11-12-2025

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET